

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-1-8-4

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
COLLÈGE DE BUHL**

Résumé : *Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège de BUHL.*

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège de BUHL, mis en service en septembre 2009, propose par une délibération du 10 novembre 2009, la liste des emplois bénéficiant d'une concession par nécessité absolue de service. La situation des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

ANNEXE

**LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
AU COLLEGE de BUHL**

| LOCALISATION de tous les appartements disponibles | | consistance des logements | | Personnels du Département bénéficiant d'une concession | Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession | nature de la concession | date de la délibération du conseil d'administration |
|---|----------------|---------------------------|-------------------|--|---|------------------------------|---|
| | | nombre de pièces | surface | EMPLOIS | | nécessité absolue de service | |
| 1) | 38A Burgmatten | 5 | 115m ² | | Gestionnaire | X | 10/11/2009 |
| 2) | 38B Burgmatten | 4 | 98m ² | Agent TOS | | X | 10/11/2009 |
| 3) | 38C Burgmatten | 5 | 115m ² | | Principal | X | 10/11/2009 |
| 4) | 38D Burgmatten | 4 | 98m ² | Agent TOS | | X | 10/11/2009 |